

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 MARS 2023**

Présents : , Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absent : Marie-Jeanne BAFFOUR (procuration à Catherine MAINIER), Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Fabrice CHAFFARDON (procuration à Arnaud BOURGEOIS), Maria DA FONSECA (procuration à Jean FOULON), Carine PILLAT (procuration à Gilles PLOTTON)

La séance débute à 19H43

1- Actualités de la commune

Les élus font le point sur les sujets suivants :

Mme Mainier indique que le carnaval de l'école du 24 février 2023 organisé par l'AAEM s'est bien déroulé. Les habitants ont été accueillis dans la salle des fêtes et une déambulation avec M. Carnaval suivi d'un feu. Les agents techniques ont bien travaillé de 17H à 20H notamment autour du feu. M. Sornay apprécie que les agents étaient dotés cette fois d'un vrai tuyau de pompier en cas d'incendie.

M. Foulon informe les élus que les caméras de surveillance de la voirie ont été installées le 1^{er} février 2023 au Chef-lieu.

M. Foulon indique qu'il a assisté le 28 février 2023 à la commission relative aux carrières à la Préfecture. Cette commission a voté l'autorisation d'extension de la carrière Vicat à l'unanimité des membres. L'arrêté reprend dans les grandes lignes ce qui avait été demandé par les habitants de la commune et le conseil municipal à l'exception de la durée d'exploitation qui demeure à 30 ans.

2- Procès-verbal du Conseil du 30 janvier 2023

Le PV est adopté à l'unanimité.

3- Ouverture de crédits n°2

Mme Mainier fait lecture du projet de délibération. Elle rappelle que le Conseil municipal a voté des crédits le 30 janvier mais que des crédits supplémentaires sont nécessaires pour un total de 16 000 € pour les travaux suivants :

- La confection d'une dalle béton pour l'aménagement de deux nouveaux columbariums qui ont été commandés (12 000 €).
- Les travaux d'électricité pour l'aménagement d'une salle d'archives au sous-sol de la mairie (2 000 €).
- L'aménagement d'une barre antipanique de la porte au niveau n-1 de la salle des fêtes (2 000 €).

Les crédits sont votés à l'unanimité.

SUIMI BUDGET

Sur une question de M. Plotton, M. Foulon indique que les travaux de rénovation de la porte de l'église sont effectués et que ceux de sécurisation de la cloche démarreront la semaine prochaine.

4- Convention de soutien à la bibliothèque

Mme Mainier fait lecture du projet de délibération. Elle indique que la bibliothèque de Montagnole est bien dotée en crédits annuels et informatisée. Il existe un projet d'échanges de revues entre la bibliothèque et l'école.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

5- Convention de gestion du domaine forestier

M. Foulon indique qu'un régime forestier a été institué en 2020 sur certaines parcelles de la commune. Ces parcelles doivent faire l'objet d'un plan de gestion sur 20 ans élaboré par l'ONF. Cet organisme devra marquer le bois à couper et entretenir les terrains notamment retirer les barbelées qui empêchent la végétation de pousser. Les recettes générées par les coupes de bois reviendront à la commune. Le coût de la gestion est estimé à 1000 € par an sur 20 ans.

Les coupes auront lieu tous les deux ans sur sélection par l'ONF. Elles devront obligatoirement être faites par une entreprise privée. M. le Maire approuve cette obligation car les particuliers ne sont pas équipés pour transporter des gros bois en forêt. Les prairies sèches (qui sont protégées) seront fauchées tous les deux ans.

M. Foulon commente une présentation vidéo notamment il situe les parcelles concernées à proximité du champ de tir.

Sur une question de M. Ratel, M. le Maire indique que les biens sans maître récupérés de M. Canavaggio sont constitués de taillis et non de forêts.

M. Plotton demande pourquoi c'est l'ONF qui intervient. M. Seco indique qu'il s'agit d'un régime forestier dont la gestion est obligatoirement conférée à cet organisme. Il ajoute qu'une certaine surface est nécessaire pour mettre en œuvre ce dispositif.

M. Sornay demande les modalités de paiement des travaux devant intervenir sur la période des 20 ans. L'ONF indique un coût prévisionnel de 1000 € par an mais il doute que les travaux soient lissés comme indiqué. Il pense qu'ils devront être payés au coup par coup.

Il est convenu de reporter le vote au prochain conseil municipal et de demander à l'ONF Un tableau prévisionnel des travaux avec les coûts associés.

6- Arrêt du dossier d'enquête publique pour la voirie

M. Seco indique que le conseil a lancé l'inventaire des voies communales le 11 avril 2022. Le cabinet Coordonnet a été chargé de l'étude qui arrive à son terme. Une enquête publique doit se tenir du 20 mars au 4 avril 2023. M. Seco liste les différentes voies communales, chemins ruraux et voies vertes et leur nature. Il précise également les réserves à faire à l'inventaire réalisé.

Le dossier d'enquête publique est adopté à l'unanimité sous réserve de prise en compte des réserves émises par le conseil pour certaines voies.

7- Intégration d'une parcelle dans le domaine public

M. Seco indique qu'il est nécessaire de régulariser la situation du chemin du Pas. En effet, à l'occasion de la construction du lotissement de 4 maisons, la mairie a acheté

une bande de terrain pour élargir le chemin pour 1 € symbolique. Cette petite parcelle a été intégrée dans le domaine privé de la commune avec un numéro au Cadastre. Il convient de l'intégrer au domaine public de la commune pour la classer dans la voirie. M. le Maire précise que le chemin du pas est goudronné jusqu'au virage avant la descente vers le Puisat.

Le conseil municipal adopte l'intégration dans le domaine public à l'unanimité.

8- Intégration d'une parcelle dans le domaine public

M. le Maire fait lecture du projet de délibération. Il explique que le terrain se situe devant le portail de la Maison Usseglio 1. Ce petit bout de terrain peut être vendu au promoteur Edouard Denis car cela ne gênera en rien la circulation.

Il explique que le promoteur acquiert également trois autres parcelles aux environs de la maison Usseglio 1 : la parcelle 93 de 42 m², la parcelle 80 de 40 m² et la parcelle 77 de 97 m². Ces achats ont été imposés par les demandes de la mairie de rajouter un ascenseur et un local à vélos ce qui a rajouté de la surface et entraîne un dépassement du coefficient d'emprise au sol.

Les parcelles achetées seront aménagées par le promoteur puis rétrocédées à la commune.

Le déclassement est adopté à l'unanimité.

9- Questions diverses

➤ Mme Mainier rappelle que la municipalité recherche des volontaires pour « faire » le pain lors du concours de pétanque du 17 juin 2023. M. Bourgeois indique qu'il faut réparer le four et que ce ne sera pas possible pour juin. Le pain est reporté au 4^{ème} trimestre 2023.

➤ Grand Chambéry recherche un ou deux référents agriculture et forêts. Mrs Plotton et Seco doivent donner une réponse prochainement.

➤ Un poteau supportant les fils d'éclairage public a été cassé route de la Chartreuse devant la propriété Chabard. M. Foulon indique que c'est bien à la commune de le faire réparer et non EDF. La société Citeos a été missionnée pour intervenir.

➤ M. Plotton indique qu'il a rencontré Mme Quinquet de Grand Chambéry afin de lancer les études de faisabilité du dispositif de covoiturage blablacar sur la commune avec matérialisation de bornes. Le conseil doit pour cela valider le principe. Il est convenu de faire un mail de validation à Mme Quinquet.

M. Venturini explique qu'il est également possible de construire un parking de covoiturage de 10 à 15 places à la maison brûlée.

➤ M. Plotton indique que le trail de Montagnole reprend cette année. C'est une bonne nouvelle.

La séance prend fin à 21H30.

Fait à Montagnole,
Le 11 avril 2023

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le conseil municipal du 11 avril 2023 et affiché le 12 AVR. 2023